

## CE QUI L'ONT DIT : 26/02/16

MT. Montalto, directrice du Pôle Nord Est, G. Mokede, régulateur d'activité,  
C. Bayol, DRH Pôle et vos élus CFDT SNJ.

### Volontariat obligatoire

La mobilité « made in Pôle Nord Est », pour le bien de l'entreprise !  
Selon MTM, il faut redéfinir la notion de volontariat. Il n'est pas possible, nous fait-elle savoir, qu'un salarié refuse de travailler hors de son antenne ou pour une émission d'une autre antenne, parce qu' « il n'en a pas envie »...

**Le volontariat obligatoire, c'est être planifié dans une équipe mutualisée pour des opérations (PAE) ou des tournages (Pourquoi Chercher Plus Loin) à des centaines de kilomètres de chez soi.** C'est ne pas avoir été consulté. C'est être obligé de poser une RTT ou un congé pour ne pas y aller.

Tout cela, sous prétexte de résorber la « sous activité » d'un service. C'est le principe des vases communicants, à l'échelle du pôle... Vaseux en effet.

De toute façon, philosophe, MTM nous le dit, « *la vie, ce n'est pas une épure \** »... La preuve : elle, doit gérer le personnel comme le CE gère ses locations de chalets... Quelle belle métaphore !

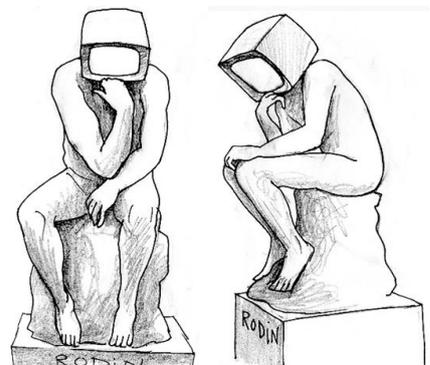
Nous sommes prévenus, si la mutualisation volontaire mais obligatoire ne fonctionne pas... Les émissions s'arrêteront. Ecran noir.

**Épure** quoi chercher plus loin ?

Nous, on n'aime pas ce chantage à l'activité. La jurisprudence de la cour de Cassation est de notre côté, ce volontariat obligatoire est illégal, **épure**ment et simplement ...

Nous, on est pour le vrai volontariat, le dialogue et le compromis. La « bonne marche de l'entreprise », oui, à condition que les intérêts des salariés soient aussi respectés !

Il ne faut pas être un grand penseur pour comprendre ça !



\*Épure : dessin fini, par opposition à croquis (Petit Larousse)

### Le mot du jour

#### **La phablette : n. f., anglicisme :**

« les ventes de tablettes sont en baisse au profit des phablettes » MTM le 26/02/2016.

Phablette, contradiction des mots « tablette » et « smartphone ». Appareil dont la taille d'écran est entre la tablette (min 7pouces) et le smartphone (max 5,5 pouces).

Ex : phablette de chocolat (ne fait pas grossir).

**La phablette permet la mobilité sans encombrement.** Elle est multi tâches, connectée, docile, toujours disponible, on peut la mettre facilement dans sa poche, en mode silence... Bref, elle est mieux qu'un journaliste. Fabuleuse phablette !



### Internet : au milieu coule une rivière...

... ou n'ayons pas peur des mots ... un fleuve.

Restons dans le thème : internet.

#### **Un « fleuve » internet. Un flux quoi. Sauf que ça sonne mieux.**

Internet étant vous l'aurez compris l'avenir de l'Homme (journaliste) et de la télé ... C'est à nous de créer le fleuve. Systématiquement.

Sur le terrain par des photos, des vidéos, des commentaires, des twitts ....

Il nous faut dit Marie Thérèse « travailler en background » ... et même si l'on est pressé comme des bits « pouvoir le faire mais effectivement il faut pouvoir le faire ».

Ce « fleuve », messieurs, dames ... est impétueux, chaotique et profond.

Il suffit de voir notre site internet pour... Ne rien comprendre. Mais MTM l'assure, ce désordre est « notre force », « la profondeur de notre site » assure « la richesse de notre réseau » ...

Gare aux crues. Glouglouglou.

### Le chiffre du jour : 3 millions !

#### **C'est le nombre de pages vues sur le site de France 3 Nord Pas de Calais pour le seul mois de janvier.**

Loin devant la Lorraine (556.000) ou l'Alsace (686.000).

Un bon chiffre qui s'explique par une volonté réelle de l'antenne de mettre le paquet sur le web.

Une vraie équipe dédiée, une vraie ligne éditoriale, y'a pas de secret : le web, ce sont aussi des moyens. Et les moyens, ça paye !

## Twitter oui, se parler... Bof.

La direction avait-elle l'intention d'informer le CE des modifications de structure via Facebook ou twitter ? On dirait, puisque **c'est par des gazouillis de couloir que nous est parvenue une information importante**. Le transfert d'un poste d'assistante d'administrateur à Strasbourg vers les services de l'organisation de cette antenne. Une modification de structure, qui doit être obligatoirement présentée au CE – normalement.

Mais dans le pôle Nord Est, on s'en passe... Devant notre étonnement, la direction, les bouches en chœur: « Voilà, c'est fait »... Cui Cui Cui.

Merci de nous tenir au courant de la marche de l'entreprise (Article L431-4 du Code du Travail).

**Le service Organisation de Strasbourg comptera donc désormais 5 assistantes – un record, dans le pôle !** Si avec tout ce monde, on n'y arrive pas...

*Une phrase malheureuse nous a échappée à cette occasion : notre cœur de métier, c'est faire de la télé, pas de l'administration... Une phrase qui a suscité l'indignation de certains collègues élus, l'interprétant comme une marque de mépris vis-à-vis du personnel administratif. Ce n'était pas l'intention. Simplement une tentative de mise en perspective : de moins en moins de techniciens, une soi-disant harmonisation du nombre de journalistes, de scriptes, d'OPS etc. Pas de renforts dans les services payés, en difficulté l'année dernière... Mais une sacralisation de l'organisation qui devient, en Alsace en tout cas, pléthorique.*

*Alors oui, « la vie n'est pas une épure », elle est faite d'aléas et aussi de maladresse, de mots mal choisis et d'incompréhensions.*

## Twitter oui, se parler... Ça continue !

**Heureusement qu'on a posé la question : nous allons « réinterroger les pratiques, redéfinir ce qu'est l'info régionale »...** oui, mais comment ?

Avec des ateliers participatifs, basés sur le volontariat, le vrai a priori... 7 au total, un par antenne :

Quel conducteur pour un JT ?

De nouveaux codes de mise en image ?

Comment créer une info originale et inédite ?

Le numérique peut-il devenir le premium ?

Quelles nouvelles écritures pour le reportage ?

Une locale à grande échelle ?

Comment travailler avec la chaîne info ?

Mars – avril = réflexion... Mai, action !

On propose un atelier de plus : **pourquoi ne pas y avoir pensé avant ?**

## Les questions diverses... Où l'on aborde les vraies questions de fond !

C'est en effet une question diverse qui a permis le débat sur le volontariat. Une question, celle de la **mutualisation** dans le pôle, qui mériterait un point à l'ordre du jour du CE, avec des documents solides (combien de personnes concernées ? Quelle économie ? Quelle organisation ? Pour faire quoi ? etc.).

C'est une autre question diverse qui a abordé **l'emploi**, au travers du comblement – ou pas – des postes vacants d'OPS de l'antenne d'Alsace : un poste vacant depuis le départ d'un OPS il y a plus d'un an, un autre libéré maintenant suite à une mutation, un départ à la retraite dans quelques mois... Qu'envisage la direction ? Elle ne sait pas, nous dit-elle. La mutation est annoncée depuis plusieurs semaines, mais la direction ne sait pas ce qu'elle va faire du poste. La vie n'est pas une épure, en effet !

Voici, en bref, les réponses aux autres questions diverses posées lors de ce CE :

1/ Après une mutation, quand le salarié peut-il prétendre à l'indemnité déménagement ? Au moment de la mutation ou au moment du déménagement effectif (même quand celui-ci intervient longtemps après la mutation) ?

*Réponse : l'indemnité de déménagement est versée lors du changement de résidence, il n'y a pas de délai.*

2/ A partir de quand les heures de récupération générées par le travail du week-end et celles générées par les heures supplémentaires elles sont créditées dans Monkiosque ?

*Réponse : les heures du week-end sont générées dès que le salarié valide la semaine. Pour les heures supplémentaires, le déclenchement de la récup ou du paiement se fait lors de la validation par le chef de service.*

3/ Certains salariés disposent d'un nombre d'heures de récupération insuffisant pour poser une journée complète dans le délai de 2 mois. Celles-ci basculent automatiquement dans le compte employeur. Le basculement ne pourrait-il pas se faire au bout de 7h48 ?

*Réponse : ce n'est pas possible, le système n'est pas prévu pour ça.*

4/ A quelle date commence la grille d'été (arrêt des matinales, Voix est Libre, émissions du week-end et JT et locales sous leur forme habituelle ?). Et quand reprend la grille de rentrée ?

Pour le pont de l'ascension (du jeudi 5 au dimanche 8 mai), l'antenne fait-elle le pont ?

*Réponse :*

**Grille d'été :**

*In Situ dernière diffusion le 1<sup>er</sup> juin*

*Le 18 et 19 juin dernier week-end pour LVEL et émissions du week-end*

*Enquête de région dernière diffusion le 22 juin*

*Grille du matin et locales : arrêt le 24 juin*

**Grille de rentrée :** pas d'info précise, reprise le 29 août ou le 5 septembre

**Pont de l'ascension :** les créneaux existent, choix par le DR de chaque antenne

**En projet :** PAE le 1<sup>er</sup> juillet « centenaire de la bataille de la somme », c'est le DR d'Amiens (Didier Cagny) qui pilote.

5/ Dans certaines stations (locales) des journalistes sont amenés à effectuer des tâches qui ne sont pas prévues dans leur contrat de travail ou qui ne figurent pas dans la description de leur fonction dans l'accord collectif.

Sont-ils obligés d'exécuter ces tâches non journalistiques et non définies au contrat ?

Réponse : les activités spécifiques en locale doivent être prises en charge par le personnel. Il faut s'y adapter. MTM reste perplexe, les équipes doivent répondre aux demandes éditoriales. Il n'y a pas de prime spécifique pour les journalistes en Locale, ceux qui travaillent dans une ex-BAV et qui touchaient la prime BAV l'ont vue intégrée au salaire... La direction ne sait pas si les nouveaux recrutés bénéficient aussi de cet avantage salarial.  
NB : Il semble que les journalistes de la Locale de Metz aient obtenu cet avantage salarial suite à une procédure ! La direction ne sait pas...).

6/ La direction peut-elle lister les primes existantes et effectivement payées dans le pôle Nord Est?

Réponse : il n'y a pas de prime existante dans le pôle. Un chef de service peut faire la demande d'une prime exceptionnelle à titre individuel.

7/ Quand seront mis en ligne (sur intranet), ou publiés les organigrammes de FTV, disparus depuis juillet 2016?

Réponse : très rapidement, les organigrammes ont été validés le 1<sup>er</sup> février.

8/ Un salarié peut-il être promu dans l'encadrement dans l'antenne dans laquelle il travaille? La règle de l'interdiction de la promotion sur place est-elle toujours en vigueur?

Réponse : depuis 2010, il y a eu de nombreuses promotions sur place. Le choix est fait sur la compétence et l'adaptation au poste.

9/ L'information de France 3 réseaux régionaux est dorénavant placée sous la responsabilité de la direction des réseaux, et non plus sous celle de la direction de l'information FTV: Qu'est ce que cela change pour les rédactions de France 3? Plus concrètement, pour les rédactions du pôle Nord Est?

Réponse : cela ne change pas grand chose. C'est Laurence Bobillier qui occupe la fonction en coordination avec la direction de l'info.

**Prochain CE le 18 mars 2016 à Lille**

**Vos élus et représentants syndicaux SNJ et CFDT du pôle Nord Est : Nancy Gressier, Philippe Rousselle (Nord Pas de Calais), Yvonne Roehrig, Cécile Poure (Alsace), François Latour (Dijon) ; Catherine Linder (CFDT), Jérôme Gosset (SNJ)**